

**LA COMMUNE
SOCIÉTAIRE,
PP. 1-33**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649237159

La Commune sociétaire, pp. 1-33 by F. Roueir

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

F. ROUEIR

**LA COMMUNE
SOCIÉTAIRE,
PP. 1-33**

LA

100

COMMUNE SOCIÉTAIRE

PAR F. ROUEIR

Le bonheur de l'homme consiste
dans la satisfaction de ses besoins
physiques, moraux et intellectuels.

PRIX : 1 FRANC

SE VEND AU PROFIT DE LA COMMUNE SOCIÉTAIRE



BRUXELLES

Chez M^{rs} PARENT & FILS, éditeurs,
17, Montagne de Sion

PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES SOCIALES,
13, rue des Saints-Pères

1870

Prof. Marcel Clavel
91.
12-4-1923

INTRODUCTION.

Nous ne croyons pas inutile pour beaucoup de lecteurs de faire précéder ce projet d'une communc sociétaire de quelques aperçus propres à démontrer la valeur du principe qui lui sert de base.

Nous ferons d'abord remarquer que l'ordre qui régit la création entière est établi sur des lois qui ne sont jamais simples, mais composées, et que celles qui concernent l'homme doivent satisfaire conjointement ses besoins physiques, moraux et intellectuels.

En raison de son organisation supérieure, les lois préconçues et préétablies pour lui ont été livrées à ses recherches et son bonheur attaché à leur découverte.

La solution bonne ou mauvaise du problème posé par la Providence produit l'ordre ou le désordre social : l'un témoignant à l'homme qu'il est dans le vrai, l'autre qu'il est dans le faux.

Si donc, recherchant les lois qui doivent régir ses intérêts matériels, base indispensable à la satisfaction de ses besoins moraux et intellectuels, l'homme veu analyser les diverses combinaisons dans lesquelles

ces intérêts peuvent se mouvoir, il reconnaîtra qu'elles se réduisent à trois : c'est-à-dire que ces intérêts matériels ne peuvent être que communs, individuels ou associés.

— Communs : comme dans les tribus patriarcales et les sociétés demi-sauvages, demi-barbares, où la richesse est créée par un travail commun, sur une propriété commune, et les produits partagés en raison des besoins de chacun.

— Individuels : comme dans les deux sociétés barbare et civilisée où l'initiative particulière préside à la création, circulation et distribution de la richesse, sans solidarité entre les fonctions et sous l'égide d'une liberté factice appelée concurrence ; c'est-à-dire, hostilité respective de tous les intérêts : lutte anarchique, division funeste des facultés productives capital, travail et talent, de telle sorte, qu'en bas règne l'exploitation de l'individu par l'esclavage, le servage, le salariat, l'agiotage et l'accaparement de la richesse ; en haut, l'asservissement politique par des castes ou des familles. En un mot, cercle vicieux donnant issue aux discordes, aux guerres civiles et finalement au carnage des nations entre elles.

— Associés : c'est-à-dire organisés d'une manière inconnue ou inappliquée jusqu'à ce jour, de telle façon que tous, suivant leurs goûts, leurs facultés et en pleine liberté, travaillent unitairement pour créer la richesse dont la répartition a lieu proportionnellement au concours de chacun dans les trois facultés productives capital, travail et talent.

En dehors de ces trois combinaisons, on en chercherait vainement une quatrième ; leur amalgame ne

produirait qu'un système bâtard dans lequel le rouage principal dominerait l'action des deux autres et en paralyserait les effets.

Si de ces trois combinaisons aucune ne pouvait satisfaire les intérêts matériels de l'homme, il faudrait conclure qu'il a été fatalement condamné à vivre dans la souffrance et la misère, contrairement à sa nature dont tous les mobiles le poussent au bien-être et au luxe. En ce cas, désirer l'amélioration de son sort serait aussi peu rationnel que d'en chercher les moyens.

Mais lorsque ses aspirations lui font entrevoir la possibilité d'un sort meilleur, lorsqu'il s'aperçoit que la voie dans laquelle il s'est engagé ne peut l'y conduire, il lui est facultatif, en sa qualité d'être libre et intelligent, d'abandonner cette voie et d'en choisir une autre. Alors il devra nécessairement trouver celle qui lui convient ; car il n'est pas supposable que, dans l'échelle des êtres, ceux qui en occupent les degrés inférieurs doivent être heureux avec le seul instinct, parce qu'ils ont reçu un code approprié à leur nature et que, placé au degré supérieur de cette échelle, l'homme doit être malheureux avec sa raison, parce que Dieu n'a pas su, n'a pas pu ou n'a pas voulu établir un code spécial également approprié à sa nature.

Cette supposition serait un véritable outrage. Non-seulement nous ne doutons pas qu'un code divin ait été préétabli pour l'homme, mais nous sommes convaincu que le mécanisme en a été découvert. Le projet que nous soumettons au lecteur n'en est qu'une application restreinte qui conduira forcément à son

application générale. Qu'il soit compliqué de quelques difficultés, nous ne le nions pas. Mais s'il n'y en avait aucune, où serait le mérite de l'homme? Pour parvenir à être heureux, ne doit-il pas scientifiquement, mathématiquement imiter et surpasser l'ordre instinctivement suivi par des êtres qui lui sont inférieurs? L'intelligence nous a-t-elle été donnée pour croupir longtemps encore dans une société qui ne repose sur d'autre principe que celui de n'en avoir aucun? celui du laisser faire et du laisser passer; celui du chacun chez soi et du chacun pour soi... et Dieu pour tous! ajoute encore la civilisation, comme s'il n'était pas évident, par toutes les iniquités qui s'y passent, que Dieu ne saurait y être pour qui que ce soit, le mal des uns ne venant que de la tolérance et de l'indifférence des autres.

AVIS AU LECTEUR.

Le projet ci-après d'une commune sociétaire a été adressé à la commission instituée pour examiner les moyens que les différentes écoles socialistes ont été invitées à présenter dans le but de soulager et guérir la misère, et il a été accompagné de la lettre suivante :

A Messieurs les membres de la Commission.

Dans la séance du février dernier, devant les représentants de la nation, Son Excellence le Ministre de la justice et des cultes a invité ceux qui croient à la possibilité de soulager, de guérir la misère, de lui en exposer les moyens, et il a déclaré être disposé à accueillir tous les projets qui seraient justes, pratiques et réalisables.

Chargé par lui du soin de les examiner et d'en faire votre rapport, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous adresser un projet de commune sociétaire tendant au but proposé par M. le Ministre, lorsqu'il a fait appel aux différentes écoles socialistes.

Quoique persuadé que ce but pourrait être atteint par la mise en pratique du projet que je vous sou mets, je serais heureux d'apprendre qu'un projet meilleur a obtenu votre approbation. Cependant, quelle que soit l'école qui l'aura proposé, je pense, Messieurs, que dans le cas où le gouvernement serait

